



LamonZie Bouge avec vous !

Population au 1<sup>er</sup> janvier 2023  
2 781 habitants

2023

**JANVIER**

*Le 5, Vœux, salle municipale, organisé par la FNACA*  
*Le 15, Vœux du Maire, salle municipale, organisé par la municipalité*  
*Le 21, Soirée Années 80, salle municipale, organisée par le FLR*

**FEVRIER**

*Le 4, Repas cochon, salle municipale, organisé par le Comité des fêtes*  
*Le mercredi 15, permanence France Services de 9h à 12h en mairie*

**MARS**

*Le 11, Carnaval, salle municipale, organisé par les Partenaires de l'école*  
*Le 19, Cérémonie commémorative, monument aux morts, organisée par la FNACA*  
*Le 25, Représentation théâtre salle municipale organisée par le FLR théâtre*

**AVRIL**

*Le 1<sup>er</sup>, Quine, salle municipale, organisée par Les partenaires de l'école*  
*Le 8, Représentation théâtre salle municipale organisée par le FLR théâtre*  
*Le mercredi 12, permanence France Services de 9h à 12h, en mairie*  
*Le 22, Ronde des Vignes, préau du Monteil organisée par le FLR*  
*Le 23, Repas, salle municipale organisé par la FNACA*

*Dimanche 15 janvier 2023*  
**VŒUX DU MAIRE À LA POPULATION**  
*11h00 - Salle municipale*

[www.lamonzie-saint-martin.fr](http://www.lamonzie-saint-martin.fr)

**Le Magazine de votre commune**

LAMONZIE-SAINT-MARTIN  
**Le Mag**

Le magazine de votre commune

**Décembre 2022**

[www.lamonzie-saint-martin.fr](http://www.lamonzie-saint-martin.fr)





**Dans ce numéro :**

**Vie municipale**

Editorial	3
Hommages	4
Jeunesse	5
<b>Vivre en harmonie à Lamonzie Saint Martin</b>	
Commission extra-communale	6 – 7
Civisme	8
L'année municipale en images	9
Ça s'est passé en 2022	10
Retour en images	11
Manifestations à venir	12

**Mairie LAMONZIE St MARTIN**

14, Avenue de Bergerac  
24680 Lamonzie St Martin  
Tél : 05-53-24-07-15  
Fax : 05-53-73-01-48

Directeur de la publication :  
Thierry Auroy-Peytou, Maire  
Rédactrice en chef : Natacha Murat-Gévrin  
Rédaction : commission communication  
Imprimé à 1300 exemplaires

6 – 7 Réseaux sociaux :  
Retrouvez la commune sur l'application Panneau Pocket. Gratuite, vous la téléchargez sur votre Smartphone depuis l'App Store ou sur Google Play pour recevoir les informations de la commune. Depuis 2022, votre commune est désormais sur Facebook : commune de Lamonzie Saint Martin



**M**ariage d'Elodie CASTELL et de Damien TOUZEAU le 5 mars.



**M**ariage d'Emmanuelle GALTIER et Damien AUDEVARD le 9 avril.



**P**ACS  
Alexandra CHAMBON  
Ugo AVEZOU  
le 28 mai.



**M**ariage de  
M<sup>me</sup> Catherine POCHOLLE  
et M. Philippe ANDRE  
le 24 septembre.



**N**oces de platine, 70 ans de mariage de Marie-Maurissette et René VERDEYROUT, le 10 décembre.



**N**oces de platine, 70 ans de mariage de M. et M<sup>me</sup> HAMOIR, entourés de leur enfants en octobre.



**N**oces d'or, 50 ans de mariage de M. et M<sup>me</sup> MOUSSE.



**C**ousinade de la famille ZACCHI,  
le 10 septembre



### Vie associative



Accueil du comité de jumelage du Molay-Littry



### Différentes manifestations sportives



Match de basket avec le club de Gardonne lors de la fête de Lamonzie en septembre



Tournoi de foot organisé par le FLR Monteil en juin



Gentleman au Profit de la lutte contre la maladie de Charcot organisé par le Rotary Club



Chères lamonziennes, chers lamonziens,  
 En cette nouvelle année 2023, je tiens à vous présenter mes vœux sincères pour que cette année soit sereine et lumineuse !  
 Mes pensées vont à celles et ceux qui nous ont quittés en 2022, à celles et ceux qui ont perdu un être cher et à celles et ceux qui souffrent et sont empreints de solitude. Au nom de l'équipe municipale, je souhaite apporter à tous un peu de chaleur qui pourra apaiser leur quotidien.

Vous découvrirez au fil de la lecture de notre bulletin municipal une rétrospective en images des moments forts de 2022 sur notre commune, où l'on ressent tout le dynamisme et la solidarité de nos associations qui ont su porter jusqu'à Saint Georges de Didonne, les couleurs et la chaleur de Lamonzie ! J'ai été aussi, très ému cette année d'avoir partagé avec certains d'entre vous, des moments familiaux très forts et très tendres, à l'occasion de cérémonies ou d'anniversaires de mariage.

Je suis très fier d'avoir accueilli, après une trop longue pause due à la pandémie, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes !

Cette année, Lamonzie doit continuer à se mobiliser pour préparer un bel avenir à nos enfants, une belle commune, un beau territoire. Aussi comme vous pourrez le lire, le Conseil Municipal, fort de l'expérience du budget participatif, a souhaité mettre en place une commission extra-municipale tournée vers la transition écologique et l'environnement. Nous avons voulu l'ouvrir aux habitants parce que, chers lamonziens, le développement de notre commune est l'affaire de tous.

Je vous laisse découvrir toutes ces informations et profitez de cette tribune pour féliciter et remercier l'équipe de rédaction qui réalise ce support avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme.

Je suis heureux, cette année de pouvoir enfin vous réunir pour une cérémonie des vœux qui sera l'occasion d'aborder nos projets et d'échanger avec vous tous, je vous donne rendez-vous le dimanche 15 janvier à 11h00 dans la salle des fêtes.

Que 2023, ouvre de nouvelles perspectives où la solidarité, l'humanité et la passion seront toujours présentes.

Belle année à vous tous

Votre Maire, passionné,

Thierry AUROY-PEYTOU

### Une année de travaux



En 2022, de nombreux travaux ont été effectués par les agents des services techniques ou par des entreprises extérieures:

- travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale
- réfection de la toiture des gîtes communaux
- remplacement du portail des ateliers municipaux,
- finitions des abords du City Stade : installation de barrières en bois, poubelles, jeux enfants
- terrain de pétanque
- peintures extérieures de l'espace socio-culturel Kathia Valette
- installation du réseau de vidéoprotection
- divers travaux d'entretien comme peintures intérieures de 2 classes de l'école.

La municipalité projette des travaux d'envergure comme l'aménagement de la RD 936, le changement du système de chauffage des bâtiments communaux, l'installation d'un ascenseur à la maison médicale, le renouvellement d'une partie de l'éclairage public, l'aménagement des locaux des services techniques, la construction d'une crèche (projet porté par la CAB) et d'une garderie ...

Ces travaux programmés sur plusieurs années dépendront des obtentions de subventions et des contraintes économiques.



**Josette TOZON**, née le 27 juillet 1949 à Sainte Foy la grande, décédée le 14 novembre 2020. Elle fut élue pour la première fois Conseillère Municipale le 19 mars 1989, réélue le 17 juin 1995 dans l'équipe du maire Bernard Fauvaud (maire 1989-2010) elle cesse ses fonctions lors des élections municipales du 11 mars 2001.



En 1998 elle fut à l'origine de la mise en place du jumelage avec le Molay Littry, commune de Normandie, dont on fêtera en 2023 le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'entente amicale entre nos deux communes. Elle sera dès l'origine et jusqu'en 2020, secrétaire du comité de jumelage sous la présidence de Christine Ingremeau. Elle participa activement à la création de la bibliothèque municipale. La municipalité adresse à son mari Gilbert, à toute sa famille, notre profond respect à l'égard de Josette dans ses différentes fonctions qu'elle a exercé avec dévouement et passion pour sa commune.

**Michel CLAVERIE**, né le 2 juin 1932 à Lamonzie Saint Martin, cultivateur retraité décédé le 2 mars 2019. Il fut élu pour la première fois conseiller le 8 mars 1959 lors des élections municipales sous le mandat de M.Rabouyt Marcel, maire. Réélu le 6 mars 1965, le 14 mars 1971, le 13 mars 1977, le 13 mars 1983, le 19 mars 1989, en tant que conseiller Municipal ; le 21 mars 1989 il est élu troisième adjoint au Maire de Bernard Fauvaud.



Il cesse ses fonctions le 17 juin 1995. Michel Clavierie est resté au Conseil Municipal de Lamonzie Saint Martin du 8 mars 1959 au 17 juin 1995 soit 36 ans et 3 mois. Il a connu quatre maires : Marcel Rabouyt (1946-1967), Jean Charles Laroque (1967-1987), Michel Gouy (1987-1989), Bernard Fauvaud (1989-2010). Durant ses 36 ans de mandat, il aura participé à la question d'adduction d'eau dans chaque domicile, le renforcement des lignes électriques, la mise en place de poste public téléphonique, la construction de la Mairie actuelle avec sa salle des fêtes et l'achat de terrains où nous avons construit la salle omnisports et le city stade. Il fut un homme engagé pour sa commune, discret, mais surtout respecté par les administrés qui lui accordaient une large confiance à chaque élection.

Au nom de tout le Conseil Municipal, des lamonziennes et des lamonziens, nous adressons à la famille notre hommage respectueux à Michel pour sa longévité en tant qu'élus et son engagement au sein de notre commune.

**Gilbert VIDAL**, né le 29 décembre 1935 à Grand Brassac (24), décédé le 5 décembre 2022. Il fut élu conseiller municipal le 17 juin 1995 avec le Maire Bernard Fauvaud, il est réélu le 11 mars 2001, toujours conseiller et ce jusqu'en 2008 où exceptionnellement ce mandat a duré 7 ans au lieu de 6 ans.



Il cesse ses fonctions le 15 mars 2008, il aura participé durant ses mandats et au sein de l'équipe municipale à la restauration du complexe mairie /salle des fêtes et au regroupement des écoles du Monteil et Lamonzie qui devient le groupe scolaire Bernard Fauvaud, au décès de ce dernier.

Il est également dans les années 2000, trésorier de l'association les "Toujours jeunes" où son épouse Janine sera présidente, il est passionné de pêche de chasse de jardinage mais surtout un grand amateur de pétanque et de belotte.

Pour son engagement public, pour sa participation à la vie du village avec passion, la Municipalité adresse à son épouse à ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants son profond respect.

**Claude Bienvenu GAGNOU**, né le 25 février 1937 à Saint Pierre d'Eyraud et décédé le 27 novembre 2022.



Il a participé à sa façon et activement à la vie communale et ce jusqu'à son départ soudain ce 27 novembre dernier. Il était une figure incontournable du Monteil, il participait aux assemblées générales, de l'Etoile sportive, du comité des fêtes du Monteil et ne ratait jamais une occasion pour partager avec son ami Claude Bedry repas et convivialité dans le village.

Il était le gardien de l'église Saint Roch du Monteil et prenait sa fonction à cœur. Disponible, toujours présent pour ouvrir et entretenir l'église lors de mariage baptêmes, messes et obsèques, il était également très présent pour accueillir les enfants au sein du catéchisme. Il fut aussi sonneur de cloches.

Depuis mars 2022 il était contrarié par la fermeture de l'église Saint Roch pour des raisons de sécurité mais à la fois compréhensible étant donné l'état de l'édifice.

Nous espérons qu'en 2023, les travaux seront entrepris et que les cloches pourront de nouveau sonner.



Hommage à Henri STROH, cérémonie du 8 mai



Réunion vote du Budget participatif en mars



Visite interministérielle du domaine Lamouthe suite à l'épisode de grêle du 2 juin



Inauguration Espace socioculturel Kathia Valette, le 18 juin



Remise de livres aux élèves de CM2, 6 juillet



Randonnée pédestre, fête de la rivière, 11 septembre



Marche octobre rose à St Georges de Didonne avec une délégation de lamonziens



Repas des aînés du 14 décembre

## Fourrière municipale

La divagation d'animaux domestiques est interdite sur le domaine public de la commune. La récupération de ces animaux est à la charge de la collectivité, outre l'identification, le gardiennage ont des coûts que tout le monde supporte.

Les tarifs de la fourrière sont désormais les suivants :

- 15 € dès la capture et par période de 24<sup>h</sup> si l'animal n'est pas récupéré rapidement.
- Un animal en récidive fait l'objet d'une majoration de 10 €, à partir d'une troisième intervention la majoration est de 15 €.



## Utilisation du cimetière

Les cimetières communaux comportent des bacs afin que les usagers puissent y mettre des déchets lorsqu'ils visitent les défunts. Ces bacs sont clairement identifiés, avec un emplacement pour les fleurs et un autre pour tout ce qui n'est pas recyclable (fleurs en plastique, pots etc ...).



Les agents communaux perdent beaucoup de temps à retrier ces déchets alors qu'un simple geste citoyen au départ permettrait d'éviter cet état de fait.

## Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont interdits sur le domaine public, outre les problèmes de salubrité publique qu'ils causent ils ont un coût pour la collectivité. L'orientation actuelle du ramassage des ordures par le SMD3 implique que prochainement la commune aura à sa charge le coût financier de l'enlèvement de ces dépôts sauvages. Ce n'est pas à la commune de faire supporter aux habitants l'incivisme de quelques uns.

Compte tenu du code général des collectivités territoriales et du code de l'environnement, les mesures suivantes sont applicables dès maintenant :

- Redevance forfaitaire de 150 € due par les auteurs de dépôts de déchets sur la voie publique.
- En cas de récidive, cette redevance sera majorée à hauteur de 300 €.

Cette redevance est facturée par la mairie et mise en recouvrement par la trésorerie de Bergerac.

Un constat de dépôt sauvage est établi par le service de police municipale, pouvant être transmis aux services de l'état compétents pour les suites à donner.

## Le défibrillateur

### Où trouve-t-on un défibrillateur sur la Commune :

- A l'entrée extérieure de la Mairie côté RD 936
- Au stade dans les vestiaires
- Salle Omnisports



### Quand utiliser un défibrillateur ?

Lorsqu'une personne s'effondre et ne montre aucun signe de vie. Elle est peut-être en arrêt cardiaque. Dans ce cas, il faut appeler les secours (composer le 15). en attendant leur arrivée, il faut masser le cœur pour l'oxygéner. Le cœur peut être relancé par un choc électrique délivré par un défibrillateur.

### Simple utilisation :

Toute personne, même non médecin, est autorisée à utiliser un défibrillateur automatique.

Pour ce faire :

- Ouvrir la housse du défibrillateur, sortez-le et allumez-le : une voix électronique vous donne les instructions à suivre: Elle vous explique d'abord comment placer les électrodes sur la peau nue de la victime (l'une doit se situer sous l'aisselle gauche, l'autre sur la poitrine côté droit)
- l'appareil fait lui-même le diagnostic et délivre le choc si c'est nécessaire : **DONC PAS DE RISQUE DE SE TROMPER**
- Eloignez-vous du corps de la victime pendant que le défibrillateur délivre l'impulsion électrique. L'appareil va alors vérifier si le cœur est reparti et vous donnera les instructions à suivre.

## Renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes



Après une séance de travail



Cérémonie du 11 novembre

L'élection du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le lundi 7 novembre dernier. Ont été élus :

CONTENSA Lysa Rose CE2  
DUFOUR Gabriel CE2  
ABOUTALIB Rayan CE2-CM1  
LIMOUSIN Mathis CE2-CM1



LOISEAU Eva CE2-CM1  
BERNADET Océane CM1  
LAVANCHY Soren CM1  
NAJAH Soizic CM1



La première réunion du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu lundi 21 Novembre. Le Conseil est prévu tous les 1 mois et demi / 2 mois et quelques réunions le midi avec Sabrina.

Ces jeunes vont représenter leur camarades d'école pendant 2 ans au sein du conseil.

Leur but étant de proposer des actions et / ou des projets à réaliser sur la commune qui seraient bénéfiques pour tous les enfants.

## Le recensement citoyen : tous concerné(e)s à partir de 16 ans

À partir de vos 16 ans, le recensement citoyen vous permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales ! Il concerne tous les jeunes.



A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Dans la pratique, vous avez **jusqu'à 25 ans** pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

### Comment faire ?

Vous présenter en mairie avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et le livret de famille.



# Commission extra communale

## "Transition écologique et environnementale"

Le conseil municipal de Lamonzie Saint Martin, a voté le 08/11/2022, la création d'une commission extra-communale ou extra-municipale ayant pour sujet la transition écologique et environnementale.

### Mise en place :

1er Février 2023

### Contexte

L'objet de la commission sera d'être un lieu de réflexion, d'émergence de projets, d'initiatives locales, d'être un lieu de dialogue de débats et de propositions.

### Mission

Réflexion globale sur le sujet de l'écologie et la transition écologique.

Faire des propositions concrètes ayant pour but une meilleure gestion des énergies, du sol, de l'air, des déchets et autres sujets, que cela soit de l'ordre du privé ou du collectif.

### Rôle

Cette commission jouera un rôle de réflexion, sera consultative et ne sera en aucun cas décisionnaire, toutes les idées et projets seront soumis au vote du conseil municipal.

L'intérêt de cette commission est d'impliquer les lamonziennes et lamonziens qui le souhaitent, dans le développement et la vie de la commune.

### Fonctionnement

- Commission composée de 7 administrés volontaires et de 7 élus du conseil municipal,
- Un administré de la commission sera défini comme étant le référent auprès du Conseil municipal, Les membres pourront travailler à l'élaboration d'un préprojet d'intérêt général en lien avec la transition écologique et environnementale,
- La fréquence des réunions sera mensuelle,
- Les membres de la commission doivent respecter la neutralité et éviter le conflit d'intérêt,
- Les membres de la commission ont un devoir de discrétion, exerceront des responsabilités ou auront des tâches à accomplir sur la base du volontariat.

Partie à découper et déposer dans l'urne en mairie

## Candidature à la commission extra-municipale

NOM:

Prénom :

Adresse

24680

Lamonzie Saint Martin

Téléphone:

Courriel:

Date et signature

## Collecte de bouchons en faveur de l'Institut Bergonié

Un point de collecte de bouchons est mis en place en mairie en partenariat avec l'association Les Bergobouch.

Le but, en cette période de tri, est de récupérer les bouchons plastiques ( de bouteilles, de produits d'entretien, de produits d'hygiène, les couvercles en plastique, tubes d'homéopathie), les capsules métalliques (bière), les bouchons de bouteilles de vin (en liège ou synthétique). Un contenant est à votre disposition à l'accueil de la mairie et les services techniques réfléchissent à la fabrication d'un modèle qui sera installé à l'extérieur permettant ainsi le dépôt en-dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Les bouchons collectés sont ensuite revendus à un recycleur et la somme récoltée est remise à l'institut Bergonié de Bordeaux dans le cadre de la recherche contre le cancer.

Merci de votre participation.

